

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1345/SG/FP constatant la reprise de service par un conducteur des travaux publics de l'Etat

n° 70-1345/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 novembre 1970

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1970

Date du numéro
25 novembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 24 octobre 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service de la Voirie (District de Djibouti – Ministère des Affaires intérieures) par M. Maxime Letouze, conducteur des Travaux publics de l'Etat.